



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ARMEE RWANDAISE
ETAT-MAJOR
G3

KIGALI, le 23 MARS 1991

N° 0310/G3.1.2

Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale

K I G A L I.-

O B J E T : Téléphone du
Lt Col CANOVAS.

Monsieur le Ministre,

Le téléphone installé dans l'habitation du Lt Col CANOVAS Conseiller Français du Chef EM FAR, est restreint aux communications zonales. L'intéressé souhaite être raccordé au réseau international pour pouvoir de temps en temps contacter sa famille en France. Il est prêt à payer ses communications internationales. Compte tenu de sa fonction, il pourrait bénéficier de cette faveur. Avec l'installation du DAMI à RUHENGARI et les contacts fréquents qu'il entretient avec les Comd des Secteurs opérationnels, il a sûrement besoin de disposer d'au moins un téléphone interurbain.

Si cette faveur peut être accordée au Lt Col CANOVAS, je vous demande de contacter le MINITRANSCO pour raccorder le N° 82013 au réseau international.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

P.O

SERUBUGA Laurent
Colonel
Chef EM AR Adjt